

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2019 -

DELIBERATION

Numéro 19 - 03 - 017

Délibération n° 6 : La gestion pluriannuelle du budget et la création des autorisations de programme.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 novembre 2019 s'est réuni le 4 décembre 2019 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Georges ZIEGLER, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (14 membres présents et 7 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELON – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Mesdames Pascale OFFREY (pouvoir donné à Michel ROBIN) – Clotilde ROBIN (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE).

Messieurs Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Fabienne PERRIN) – Sylvain DARDOULLIER (pouvoir donné à Colette FERRAND) – Luc FRANCOIS (pouvoir donné à Claude GIRAUD) – Olivier GAULIN (pouvoir donné à Claude LIOGIER) – Jean-Claude REYMOND – Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du code général des collectivités territoriales et du code des juridictions financières. Ces outils financiers permettent à l'assemblée de programmer des dépenses pluriannuelles tout en respectant le principe de l'annualité budgétaire.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

☞ Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une dépense de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

☞ Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Le budget ne tient compte que des CP de l'année.

Dans le cadre des acquisitions en cours, il pourrait être envisagé d'ouvrir dès cette année plusieurs autorisations de programme, avec les crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une autorisation d'engagement.

[illegible]

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇒ voter les autorisations de programme ainsi que l'autorisation d'engagement mentionnée ci-après.

[illegible]

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Dans le cadre des acquisitions en cours, le conseil d'administration autorise l'ouverture dès cette année, de plusieurs autorisations de programme, avec les crédits de paiement correspondants comme indiqué ci-après :

Intitulé de l'autorisation de programme	Montant des autorisations de programme	Montant des crédits de paiement			
	Montant AP	Antérieurs	Exercice N	Exercice N+1	Exercices au-delà de N+1
Restructuration du CIS Roanne	8 600 000 €	9 637 €	200 000 €	1 570 000 €	6 820 363 €
Sécurisation des sites	4 000 000 €	0 €	400 000 €	2 500 000 €	1 100 000 €
Construction CIS Pélussin	1 300 000 €	51 273 €	488 600 €	720 127 €	40 000 €
Extension CIS La Ricamarie	550 000 €	5 862 €	403 924 €	140 214 €	0 €
Restructuration CIS Montbrison	660 000 €	0 €	400 000 €	260 000 €	0 €
Extension Services Techniques (Ecole et abris)	800 000 €	0 €	300 000 €	300 000	200 000 €
Construction CIS Feurs	2 200 000 €	0 €	10 000 €	1 400 000 €	790 000 €
Construction CIS Saint-Just-la-Pendue	900 000 €	0 €	10 000 €	400 000 €	490 000 €
Construction CIS Saint-Germain-Laval	1 000 000 €	0 €	10 000 €	400 000 €	590 000 €
Acquisition d'engins d'intervention 2019	3 200 000 €	0 €	3 200 000 €	0 €	0 €
Acquisition d'engins d'intervention 2020	2 200 000 €	0 €	0	2 200 000 €	0 €

Article 2 :

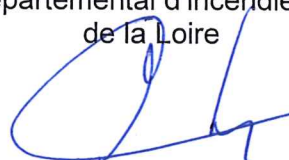
Dans le cadre des acquisitions en cours, le conseil d'administration autorise l'ouverture dès cette année, d'une autorisation d'engagement.

Intitulé de l'autorisation d'engagement	Montant de l'autorisation d'engagement	Montant des crédits de paiement			
	Montant AE	Antérieurs	Exercice N	Exercice N+1	Exercices au-delà de N+1
Formations pluriannuelles	300 000 €	0 €	0 €	100 000 €	200 000 €

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	21 (dont 7 pouvoirs)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER